



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_20-DE

**SLOW**

**DCM 26.04.20**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
26 juin 2026**

**Date de convocation :  
19 juin 2026**

**Objet :**

**Vente d'un broyeur de végétaux**

**Votes pour : 28  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFURETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

**Membre(s) absent(s) :** Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_20-DE

**DCM 26.04.20**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

A cet effet, la commune propriétaire du matériel suivant :

- Un broyeur de végétaux acheté en 2011 pour un montant TTC de 3565,18 euros ;

N'ayant plus d'utilité dans la configuration de la voirie, propose de procéder à sa vente à l'euro symbolique au profit de l'association du Moto club d'Isbergues.

L'article L2112-1 du CGPPP définit le domaine public mobilier et notamment les biens mobiliers présentant un intérêt d'un point de vue historique ou technique.

Les biens qui ne relèvent pas du domaine public relèvent du domaine privé et n'ont pas à faire l'objet d'un déclassement avant leur vente.

Le bien ci-dessus faisant partie du domaine privé de la commune, peut être cédé sans être déclassé.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la vente du bien susnommé au profit de l'association du Moto club d'Isbergues ;
- De fixer son prix de vente au montant susnommé ;
- D'autoriser le maire à procéder à l'exécution de la vente ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette vente ;
- De mettre à jour son inventaire comptable et physique après la vente de ce matériel.

Il précise que Monsieur Benoît COUPET, en tant que membre du bureau de l'association du Moto club d'Isbergues, ne pourra pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, à l'exception de Monsieur Benoît COUPET et après délibération, décide d'approuver la proposition ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

ip

David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
3 juil. 2026



**Ville d'Isbergues**

*5A, place Emile Basly*

*CS 70029*

*62330 ISBERGUES*

*Tél. : 03.21.61.30.80*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le **03 JUIL. 2026**

**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 062-216204735-20260626-DCM\_26\_04\_20-DE

**DCM 26.04.20**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*

